



N° SAU/095 - 11 mai 1970

HADITH ET SUNNA (1)

M. Borrmans

Si les Musulmans, dans leur grande majorité, se disent Sunnites, c'est parce qu'ils prétendent bien, par là, être fidèles, mieux que d'autres (2), à la "coutume" (sunna) de Muhammad telle qu'elle leur a été transmise par la tradition vivante et unanime de l'Islam à travers les âges. Ce faisant, le terme "Sunna" a pris un sens restreint, précis et définitif, qu'il ne connaissait pas auparavant. Sensibles depuis toujours à la "coutume des Ancêtres" (salaf) et au bel exemple qu'ils laissent à leurs "descendants" (khalaf), les Arabes suivaient donc leur "sunna" dès avant l'Islam, et celle-ci pouvait varier selon les provinces, les tribus et les cités. Dans le Coran (communiqué oralement aux premiers musulmans de 610 (?) à 632 par Muhammad), "sunna" a encore ce sens tout en signifiant aussi "le sort traditionnel réservé par Dieu aux anciens peuples que Dieu a détruits parce qu'ils n'ont pas cru au prophète envoyé à eux" ("sunna" des Premiers hommes ; cf. Coran, 7,38 ; 15,13 ; 18,55 ; 35,43), devenant dès lors la "coutume de Dieu" (sunnat Allah), immuable comme Celui qui la pratique (cf. Coran : 17,77 ; 33 ; 38 et 62 ; 35,43 ; 40,85 ; 48,23). Dans l'Islam primitif, la "sunna des ancêtres", par transposition religieuse, devient la "sunna" du Prophète, quitte à s'élargir un peu pour embrasser celle des "pieux ancêtres" qui furent ses disciples immédiats, ces Compagnons (sahaba) qui furent ses contemporains et ses témoins, ainsi que celle des disciples de ces derniers, les premiers Suivants (tabi'ûn). La "sunna" apparaît alors comme la "manière excellente" selon laquelle la première communauté musulmane (celle de Médine) a mis en pratique le Coran en imitant le modèle prophétique qu'elle avait sous les yeux : tout musulman considère donc que les dits et les faits de Muhammad (ce qu'on appelle les hadith-s) ont valeur normative et directive. Et l'on comprend alors quelle est l'importance de la "science du hadith" en Islam.

I - Perspectives historiques.

Sous les Califes "biens guidés" (râchidûn), alors que Médine est encore le centre de l'Empire musulman en pleine expansion (Abû Bakr, 632-634 ; 'Umar, 634-644 ; 'Uthman, 644-656 ; 'Ali, 656-661), le souvenir demeure vivant de l'exemple prophétique : l'Islam est pratiqué avec scrupule et les hadith-s sont conservés avec soin, quoique des faux hadith-s déjà circulent. Comme le reconnaît Ahmad Amin (3) :

"Puisqu'on n'avait pas recueilli les hadith-s en un livre spécial, dès les premiers temps, puisqu'on s'était contenté de s'appuyer sur la mémoire et puisqu'il avait été difficile de connaître précisément tout ce qu'avait dit l'Envoyé d'Allâh pendant les vingt-trois années qui s'étaient écoulées du début de la révélation jusqu'à sa mort, il s'ensuivit que certains individus pensèrent qu'il leur était permis d'inventer des hadith-s et de les attribuer mensongèrement à l'Envoyé d'Allâh. Il semble que cette "invention" de hadith-s se produisit déjà du temps de l'Envoyé, puisqu'un hadith déclare : "Qui aura forgé le mensonge sciemment contre moi, prendra possession du

siège à lui réservé dans le Feu" ; il semble bien avoir été prononcé à l'occasion d'un événement qui serait survenu et dans lequel on attribuait faussement des choses à l'Envoyé. Après la mort de celui-ci, il fut plus facile encore de mentir à son sujet et plus difficile de vérifier si la "tradition" remontait à lui".

Il est certain que les occasions ne manquaient pas de s'interroger, devant telle ou telle situation nouvelle, sur ce qu'en disaient le Coran et la "coutume du Prophète", or celle-ci, interprétant le Livre, était appelée à connaître bien des falsifications... "Nombre de versets coraniques, dit encore Ahmad Amin, avaient une signification "globale" ou bien une valeur absolue et générale ; un dire ou un geste de l'Envoyé se présente alors et en détermine, en restreint ou en particularise le sens. C'est ainsi que le Coran n'a pas déterminé la Prière (salât) dans ses détails : il ne l'a commandée que d'une manière globale ; ce qu'a fait le Prophète est venu préciser les heures auxquelles il fallait la faire et comment il convenait de l'exécuter" (4). Maintes fois, Muhammad avait dirigé un débat par quelques paroles, un geste accompli, voire un silence sciemment adopté alors qu'on l'interrogeait,

C'est sous le règne des Omeyyades à Damas (661-750) et devant l'ampleur des problèmes posés alors à la conscience musulmane que la multiplication des hadith-s "forgés" de toutes pièces vient au secours des diverses écoles et des nombreux partis qui divisent la communauté musulmane. Au "laxisme" des Califes s'oppose l'"intégrisme" des pieux Médinois ; la propagande 'alide, animée par les chi'ites de diverses tendances, développe une opposition religieuse, de type "légitimiste" quant à la succession califale, qui aboutira au triomphe des Abbassides (750), désireux de fonder enfin l'État sur les principes religieux du Coran et de la Sunna. "L'esprit de révolte, dit Jirji Zaydân, grandit surtout après le meurtre de 'Uthmân (656) ; les musulmans furent d'avis différents au sujet du Califat et plus d'un y prétendit. Le souci de chacun des partis allait à découvrir des arguments et à produire des hadith-s étayant la prétention de son "candidat"... Lorsque les hadith-s manquaient, ils se forgeaient eux-mêmes des hadith-s. La pratique se multiplia au cours de cette période d'anarchie... C'était là ruses de guerre auxquelles se livraient même de pieux personnages, tel al-Muhallab ibn Abû Sufra" (5). Cela ne trompait personne, le hadith étant devenu un "genre littéraire" de la controverse politique ou théologique. Un hadith faisait même dire à Muhammad : "Tout ce qui est dit de bon, c'est moi qui l'ai dit".

Ces excès devaient amener une réaction : celle-ci se produisit après les premiers succès de la nouvelle dynastie qui régnait à Bagdad, les Abbassides. Le pouvoir lui-même, désireux de justifier "religieusement" son entreprise, encouragea le zèle de certains jurisconsultes qui, de par ailleurs, pour réagir contre les abus de l'"opinion personnelle" en matière juridique, estimaient nécessaire que l'on recoure au hadith après en avoir justifié l'authenticité et que l'on élabore une science rigoureuse à son sujet. Le III^{ème} siècle de l'hégire vit donc un effort général de certains pour préciser la "méthode" de cette science et en faire application aux milliers de hadith-s qui circulaient alors partout. "De zélés Docteurs se dressèrent pour purifier le hadith des maux qui l'avaient atteint et pour y distinguer le bon du mauvais. Ils adoptèrent pour cela un ensemble de règles : l'une d'elles consistait en ce qu'ils exigeaient l'isnad du hadith, et donc que le "traditionniste" (ou "rapporteur de hadith") dise : "Un tel m'a communiqué, qui le tenait d'un tel, lui-même le tenant de l'Envoyé d'Allah, que celui-ci a dit telle et telle chose", afin, par là, de pouvoir connaître la valeur du traditionniste ; disait-il vrai ou faux ? Ne se référait-il pas à une "innovation hétérodoxe" (bid'a) pour la diffusion de laquelle il aurait inventé le hadith ?" (6).

On verra plus loin comment s'exprime cette science du hadith. A l'époque de son plein épanouissement, elle fut prisonnière des Écoles de droit déjà existantes, lesquelles recouraient au hadith en fonction des techniques juridiques propres à leur tradition intérieure. "La différenciation en écoles, sur le plan doctrinal, eut une grande influence sur l'acceptation ou la récusation du témoignage des transmetteurs. C'est ainsi que les partisans de la Sunna récusèrent beaucoup de hadith-s provenant de la Chi'a, au point même de décréter qu'il n'était pas valide de rapporter de 'Ali ce qu'en rapportaient ses fidèles et son "parti" (chi'a)... Les partisans de la chi'a faisaient de même à l'égard des partisans de la Sunna... Il s'ensuivit que ceux dont certains acceptaient le témoignage voyaient celui-ci récusé par d'autres" (7). Cette "science du hadith" est d'ailleurs demeurée incomplète, en ce sens que la valeur de sa "critique" est très relative. Outre les querelles d'écoles qui entraînaient des principes différents quant à l'homologation de certains hadith-s, il faut ajouter que les Savants "se préoccupèrent bien plus de critiquer l'isnad (la chaîne des "transmetteurs") qu'ils ne se préoccupèrent de critiquer le texte lui-même du hadith (matn). Rarement on trouve chez eux une critique qui tendrait à dire que les paroles attribuées au Prophète ne cadrent pas avec les circonstances dans lesquelles elles furent prononcées, ou bien que les événements historiques dûment établis contredisent ces mêmes paroles, ou bien que le style du hadith est du genre philosophique, ce qui va à l'encontre des modes d'expression habituels du Prophète" (8). Si donc les Traditionnistes ont été sensibles aux problèmes de la critique externe et en

ont fait application aux isnad-s des hadith-s, il semble bien que leurs exigences ont été moindres quant au contenu même du hadith : la critique interne leur serait demeurée inaccessible !

Si le premier recueil de hadith-s est le Muwatta' de Malik (que les Mâlekites reconnaissent comme leur maître) où les "paroles" prophétiques sont classées en fonction des divers chapitres des Traités de Fiqh (Droit musulman) (Malik est mort en 179-795), les grands recueils classiques de hadith-s fixent définitivement la listes des "traditions" prophétiques que la communauté musulmane tiendra désormais pour sûrs et authentiques. Ce sont : le Sahih d'al-Bukhari (mort en 256/870), le Sahih de Muslim (mort en 261/875), les Sunan d'Abû Dawûd (mort en 275/888), les Sunan d'Ibn Mâja (mort en 283/896), les Sunan al-Nasâ'i, (mort en 303/915) - le Jâmi' d'al-Tirmidhî (mort en 279/892), les Sunan d'al-Dârmî (mort en 255/868). Ils ont tous été rédigés dans la deuxième partie du IX^{ème} siècle. On peut dire que, trois siècles ont suffi à la "science du hadith", pour se fixer définitivement, désormais immuable, permettant ainsi aux sciences islamiques de disposer d'une "deuxième source" fondamentale de la pensée musulmane : le Coran fournit la "preuve d'écriture" et le Hadith propose la "preuve de tradition". Depuis lors, le hadith a fait l'objet d'une méditation continuelle de la communauté musulmane, qui s'est attachée à le connaître par cœur, à le commenter, à l'interpréter et à en tirer toutes les conséquences possibles dans tous les domaines où la foi est engagée.

II - Valeur et importance.

Nul ne peut entreprendre la lecture d'un traité quelconque de droit musulman ou de théologie ou de mystique s'il n'a pas auparavant une longue habitude de hadith. Le fait est que certains Commentaires du Coran sont fondés essentiellement sur lui, tel celui d'al-Tabari (mort en 311/923) ; la réalité veut que, même aujourd'hui, la réflexion musulmane ne se fonde parfois que sur lui, en l'absence de tout argument coranique sur un sujet donné : c'est ainsi que les articles contemporains traitant de la limitation des naissances, en Islam, bâtissent tous leur argumentation (pour en prouver la licéité) sur les quelques hadith-s qui rapportent la coutume qu'avaient certains Compagnons de Muhammad de pratiquer le coït interrompu.

Un hadith se présente normalement en deux parties, de longueur inégale souvent : la première (l'isnâd) donne la chaîne ou les chaînes de transmetteurs et permet ainsi de classer le hadith dans la "famille" de tel ou tel transmetteur important (Ibn 'Abbâs,...) ; la deuxième (matn), parfois très brève, donne le texte même des paroles ou des gestes que l'on prête à l'Envoyé d'Allâh. Pratiquement, les Recueils où ils sont classés ont été conçus comme sources de référence pour la science du Droit musulman (Fiqh) : on ne s'étonne pas alors que leur classement ait été fait, non point en fonction de leurs transmetteurs ou du vocabulaire utilisé, mais bien plutôt en fonction de la progression même des chapitres du Fiqh : ces Recueils sont, pour ce dernier, un arsenal facile de "principes juridiques et moraux" ainsi qu'une somme de "casuistique" qui lui permettent, par raisonnement analogique (qiyâs), de résoudre tout problème nouveau en fonction des "antécédents" du Hadith. La continuité est ainsi assurée, à travers les siècles, et garantit sa fidélité à la communauté musulmane. La somme du hadith en devient l'expression vivante, d'autant plus qu'elle y retrouve, à chaque génération, le message des premiers musulmans, ces pieux Ancêtres dont la vie était réglée par l'imitation scrupuleuse du modèle prophétique.

Les Recueils énumérés plus haut n'ont jamais servi qu'aux Savants, mais très tôt de nombreux pédagogues se sont évertués à en extraire les meilleurs pour les rassembler en de petites anthologies de présentation simple, augmentées d'un bref commentaire, qui permettent aux gens du commun d'y trouver une nourriture spirituelle. Le genre des "Quarante hadith-s" a fait fureur, à certaines époques, et certaines "quarantaines" sont devenues classiques à leur tour. Les confréries religieuses ont utilisé particulièrement ce genre de littérature, d'autant plus qu'elle ne correspondait que trop au type d'éducation religieuse qu'elles proposaient aux musulmans du peuple et des classes moyennes : une "pratique musulmane" par imitation des saints personnages au premier rang desquels se trouve être l'Envoyé d'Allâh, Muhammad. Une certaine idéalisation de ce dernier n'a-t-elle pas, parallèlement, engendré cette fête du Mawlid nabawi (Naissance du Prophète) (9) devenue pratique courante depuis le Haut Moyen-Age ? Le hadith, c'est un fait, participe énormément à la formation de la conscience religieuse populaire, et cela depuis très longtemps.

Les études historiques font encore défaut qui nous diraient comment une foule de hadith-s sont devenus partie intégrante d'une sagesse traditionnelle que l'on se transmet de père en fils, en des clichés stéréotypés au rythme bien scandé, ou comment des éléments de sagesse bédouine très ancienne ont pénétré dans le hadith à l'époque de sa formation pour y acquérir droit de cité et rayonner davantage parce que marqués du sceau prophétique ? La même chose devrait être faite pour certaines.

Paraboles chrétiennes ou divers adages qui "sentent l'Évangile" : passés dans le hadith, ces éléments se sont musulmanisés un peu et ont concouru à donner à la sensibilité religieuse populaire une nourriture extra-coranique. Il n'est que de lire certains recueils édités pour le lecteur moyen. Toute une anthropologie passe, grâce au hadith, dans les mentalités des peuples qui se laissent imprégner par lui.

Il fut un temps où les Orientalistes, surtout les historiens, prétendaient trouver dans le hadith une source secondaire pour reconstruire l'histoire des premiers temps de l'Islam et la biographie de son fondateur. Leur critique impitoyable n'en laissait subsister qu'un très petit nombre. L'un d'eux n'est-il pas allé jusqu'à dire : "La tradition musulmane peut être considérée comme une des plus grandes supercheries historiques dont les annales littéraires aient gardé le souvenir"(Lammens). Mais le hadith, est-il considéré par les musulmans eux-mêmes comme un document historique irréprochable ? La circonspection avec laquelle les meilleurs d'entre eux l'utilisent témoigne qu'ils savent en relativiser l'importance. Si le hadith est communément cité dans toute élaboration sérieuse de la pensée musulmane, c'est davantage comme témoin de la "coutume" musulmane des premiers âges, globalement référée au Fondateur de l'Islam : un Ghazâli, dans sa *Reviviscence des sciences de la religion*, en fait un usage constant, tout comme chaque commentateur du Coran, chaque glosateur d'un texte de Fiqh, etc... L'ensemble du hadith nous apparaît donc aujourd'hui comme l'expression de la conscience musulmane des premières générations et nous apprend comment celles-ci, à partir du "donné" coranique et du "legs" muhammadien, ont assimilé, d'une manière originale, les traditions religieuses et les sagesse populaires rencontrées lors de la première extension musulmane. Le hadith est donc l'image fidèle de cette assimilation qui procédait d'un approfondissement de la foi en même temps que du développement autonome du sentiment religieux, en ces siècles initiaux de l'histoire de l'Islam.

Témoin permanent de la "coutume originelle" de la communauté, le hadith garantit, encore aujourd'hui, l'authenticité de la Sunna. Sa science demeure au programme de toutes les Facultés d'enseignement islamique. L'intérêt qu'on lui porte est souligné par les multiples éditions modernes qui en ont été faites : "Tout récemment encore, on a réédité les hadith-s en utilisant toutes les ressources de la technique moderne pour les classer et en rendre l'usage facile". Ces propos du Père Anawati font allusion aux travaux de Md Fu'âd 'Abd al-Bâqî, lequel a établi une numérotation définitive des "sections", "chapitres" et "hadith-s" des divers Recueils signalés plus haut (cf. son *Taysir al-manfa'a fi kitâbay Miftâh kunûz al-sunna*, le Caire, 1934-1939) pour faciliter l'utilisation des *Concordances* du hadith éditées par les Orientalistes, d'une part (10) ainsi que pour inciter les nouvelles éditions arabes des Recueils susdits à adopter la même numérotation. Le hadith demeure ainsi une référence nécessaire et obligatoire pour tout exposé de la foi et de la "pratique" musulmane. Ne voit-on pas les programmes d'enseignement religieux et civique du cycle primaire, en Tunisie, appuyer toute affirmation "morale" par la double preuve d'écriture et de tradition ? Un verset coranique et un hadith prophétique, à l'exclusion de tout raisonnement, viennent confirmer la valeur des divers impératifs fondamentaux de la vie morale : "ne mens pas", "sois propre", etc... "C'est dire qu'en s'en tenant fidèlement aux données du Livre et de la Sunna, en fondant sa vie religieuse et morale, et sans doute même ses attitudes sociales, sur ces deux bases ; le Musulman serait en droit de s'estimer en plein accord avec sa religion, et qu'il pourrait légitimement s'abstenir de chercher ailleurs les éléments de son information religieuse et les principes de son action dans le monde" (10 bis).

L'importance du hadith demeure donc grande dans la "formation religieuse" de la conscience musulmane, même si les structures modernes d'enseignement lui font une part réduite : très souvent passé à l'état de proverbe, à cause de la concision de son énoncé, ou d'histoire édifiante, de par les personnages mis en jeu, il constitue un "genre littéraire" d'accès facile, immédiatement abordable par des personnes même analphabètes. On le verra par ceux qui seront rapportés plus loin dans ce document : chaque hadith constitue très souvent un excellent résumé catéchétique de tout un point de doctrine qui est d'autant plus facile à retenir que sa forme littéraire en permet une mémorisation rapide. Tel fut et tel est encore l'un des principaux pédagogues de la conscience musulmane. Qui désire comprendre les musulmans et saisir certaines de leurs attitudes religieuses fondamentales se doit d'aborder la lecture et la compréhension de hadith-s clefs.

III - Quelques uns des plus importants hadith-s (11)

1) **Qu'est-ce que l'Islam ?** Qu'est-ce que la Foi (imân) ? Qu'est-ce que la Bienfaisance (ihsân) ? Le hadith se présente sous forme d'histoire pieuse.

"Tandis que nous étions assis auprès de l'Envoyé d'Allâh, rapporte 'Umar, un certain jour, voici que nous apparut un homme aux habits d'une vive blancheur et aux cheveux d'un noir de jais, sans trace visible de voyage sur ses vêtements, et que

personne ne connaissait. Dès qu'il se fut assis près du Prophète, il appuya ses genoux contre ceux de l'Envoyé et posa les paumes de ses mains sur les cuisses de ce dernier.

O Muhammad, lui dit-il, renseigne-moi sur l'Islam.

L'Islam, répondit l'Envoyé d'Allâh, consiste en ce que tu témoignes qu'il n'y a pas d'autre dieu qu'Allâh et que Muhammad est l'Envoyé d'Allâh ; que tu accomplisses la Prière rituelle ; que tu remettes la zakât (impôt rituel), que tu jeûnes pendant le mois de Ramadan et que tu te rendes en pèlerinage à la Maison d'Allâh s'il est en ton pouvoir de le faire.

Tu as dit vrai, dit l'inconnu.

Nous étions étonnés de le voir interroger le Prophète et lui donner son approbation.

Renseigne-moi sur la Foi (imân), reprit le visiteur.

La Foi consiste, répondit le Prophète, à croire en Allâh, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Envoyés et au Jugement dernier ; à croire en le Destin, qu'il apporte le Bien ou le Mal.

Tu as dit vrai, dit l'homme. Renseigne-moi, reprit-il, sur l'ihssân (la Bien-faisance).

L'ihssân consiste à servir Allâh comme si tu le voyais ; car si tu ne le vois pas, Lui te voit.

Renseigne-moi sur l'Heure dernière.

L'interrogé sur l'Heure dernière, répondit le Prophète, n'est pas plus savant que l'interrogateur !

Renseigne-moi sur ses signes précurseurs,

Ce sera quand l'esclave servante mettra au monde sa maîtresse, quand on verra les va-nu-pieds, ceux qui sont nus, les miséreux et les bergers lutter d'émulation à qui élèvera la plus haute construction (12).

Là-dessus l'inconnu s'en alla. Je demeurai un long temps à réfléchir quand l'Envoyé dit :

O 'Umar, sais-tu qui est l'interrogateur ?

Allâh et Son Envoyé sont plus savants, répondis-je.

C'est Gabriel (Jibrîl) : il est venu vers nous pour vous enseigner votre religion".

2) Importance de l'intention (niyya).

J'ai entendu l'Envoyé d'Allâh, rapporte Abû Hafs 'Umar ibn al-Khattâb, qui disait :

"Les actions ne sont rétribuées que suivant les intentions qui les ont inspirées. Tout homme n'aura de rétribution que selon ce qu'il a eu l'intention de faire. Celui dont l'émigration (de la Mecque à Médine) aura été faite pour Allah et son Envoyé, son émigration lui vaudra pour Allah et son Envoyé. Celui dont l'émigration aura été faite pour obtenir un bien temporel ou pour épouser une femme, son émigration lui vaudra pour ce qui la lui a inspirée".

3. "Tempérance tutoriste".

J'ai entendu l'Envoyé d'Allah, rapporte al-Nu'mân ibn Bachîr, qui disait: "Ce qui est licite (halal) est manifeste ; ce qui est illicite (harâm) l'est aussi. Entre les deux se situent des actes équivoques que ne discernent pas un grand nombre de gens. Quiconque s'en préserve, met hors de danger sa religion et son honneur. Quiconque y tombe, tombe (ensuite) dans l'illicite ; il en est de lui comme d'un berger qui fait paître ses troupeaux autour d'un terrain réservé : il risque toujours d'y pénétrer. Qu'on le sache donc : tout souverain a son terrain réservé ! Qu'on le sache donc : le terrain réservé d'Allah, ce sont ses interdictions ! Qu'on le sache donc : il y a dans le corps humain un "grumeau" (mudgha) ; s'il est bon, tout le corps est bon ; s'il se corrompt, tout le corps se corrompt ! Qu'on le sache donc : ce "grumeau", c'est le cœur !"

4. Fidélité à la "tradition (sunna).

"Je vous recommande, dit le Prophète (faisant ses adieux), de craindre Allah, d'écouter votre Chef et de lui obéir, même si c'était un esclave qui serait proclamé votre Emir. Car ceux d'entre vous qui vivront verront des divergences nombreuses s'introduire dans l'Islam. A vous de vous attacher à ma "sunna" et à celle des Califes orthodoxes et bien dirigés (râchidûn) qui l'on mise à l'épreuve de façon énergique. Gardez-vous des innovations dans les choses de l'Islam, car toute innovation (bid'a) est égarement".

"Quiconque, dit-il une autre fois, innovera, dans les prescriptions de cette religion qui est la nôtre, quelque chose qui n'en fait pas partie aura fait une chose inacceptable".

5. Solidarité musulmane

D'après Abû Hurayra, l'Envoyé aurait dit : "Ne vous jalousez pas ; ne surenchérissez pas sur la vente des uns des autres ; ne vous haïssez pas, ne vous tournez pas réciproquement le dos, ne faites pas de vente au détriment de la vente d'un autre ; soyez, ô serviteurs d'Allah, unis comme des frères ; le musulman est frère du musulman : il ne l'opprime pas, il ne l'abandonne pas, il ne lui ment pas, il ne le méprise pas. La crainte d'Allah est ici !" Ce faisant, il montra par trois fois son cœur, tout, en poursuivant : "C'est un comble de malfaisance pour un homme que de mépriser son frère musulman. Tout, dans le Musulman, est illicite (c'est-à-dire sacré : "on n'y touche pas") pour un autre musulman : son sang, son bien, son honneur".

6. Infinie miséricorde de Dieu

D'après Anas, l'Envoyé a dit : "Allah Très Haut a dit : O fils d'Adam, tant que tu m'adresseras tes invocations et que tu mettras ton espoir en moi, je te pardonnerai ce que tu aurais pu commettre de péchés, sans me soucier de leur nombre. O fils d'Adam, si tes péchés accumulés parvenaient à l'altitude des nuages du ciel et si tu implorais ensuite mon pardon, je te pardonnerais. O fils d'Adam, si tu m'apportais l'équivalent de la terre en péchés et si tu venais ensuite me trouver sans rien associer à mon nom, je te remettrais le même équivalent en pardons".

7. Comment se faire aimer de Dieu ?

"Un homme vint trouver le Prophète et lui dit :

O Envoyé d'Allah, indique-moi un acte qui, si je l'accomplis, me fera aimer d'Allah. et des hommes.

Renonce, répondit le Prophète, aux séductions de ce monde, Allah t'aimera. Abstiens-toi de convoiter ce que les gens possèdent, les gens t'aimeront".

8) De nombreux hadith-s énoncés sous forme d'adages, constituent des guides sûrs pour la conduite personnelle... Tous sont rapportés comme ayant été prononcés par le Prophète :

"Laisse ce qui te paraît suspect pour ce qui ne te cause pas d'inquiétude" ("dans le doute, abstiens-toi" en serait un peu l'équivalent)

"C'est une des beautés de l'Islam de l'homme que de laisser de côté ce qui ne le concerne pas" (vertu de discrétion)

"Personne, parmi vous, ne sera vraiment croyant tant qu'il n'aimera pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même" (réciprocité de l'amitié)

"Ne te mets pas en colère !"

"Que celui qui croit en Allâh et au Jugement dernier dise du bien ou qu'il se taise ! Qu'il traite honorablement son voisin ! Qu'il reçoive généreusement son hôte !"

"Crains Allah en quelque endroit où tu te trouves ! Fais suivre une mauvaise action d'une bonne : cette dernière effacera la première ! Use envers tous d'un bon caractère !"

"Si tu n'éprouves aucune pudeur, fais alors ce que tu veux ! (liberté du croyant)

"Ni tort (à celui qui ne vous a rien fait) ni dommage (à celui qui vous a fait du mal)".

"Celui d'entre vous qui voit une chose répréhensible, qu'il la redresse de sa main ; s'il ne le peut, de sa langue ; s'il ne le peut, de son cœur : c'est là le moins que puisse exiger la Foi".

"Sois en ce Bas-Monde comme un étranger ou un passant en voyage",

Tels sont certains des hadith-s les plus connus et les plus souvent répétés dans les recueils de "Quarante hadith-s, rassemblés pour l'éducation du bon peuple : toute une "voie" vertueuse est, par eux, tracée qui permet l'épanouissement des qualités que requiert une foi vécue en société. Tous les hadith-s n'ont pas ce caractère de piété ; certains sont même déroutants pour une psychologie chrétienne, car ils reflètent l'anthropologie sous-jacente à l'éthique musulmane telle qu'elle s'est développée historiquement dans un milieu donné, Ghazâlî ne rappelle-t-il pas, au début du livre de l'Amour (mahabba), un hadith célèbre qui fait dire à Muhammad : "J'ai aimé, de votre monde, les femmes et les parfums... et le délice de mes yeux est dans la Prière (rituelle)" ? Un autre hadith ne rapporte-t-il pas que la femme a été faite "tordue", à partir d'une côte tordue du premier homme, Adam", et qu'il en restera donc toujours quelque chose ? Il faut donc s'informer de tout ce que peut charrier le "grand fleuve" de la sunna muhammadienne exprimée par les hadith-s et y faire le partage entre ce qui est le reflet indubitable d'une époque (et de sa vision des êtres et du monde) et ce qui demeure l'expression des aspirations constantes de l'âme musulmane. Le chrétien se doit d'accomplir ce discernement : par-là, il aidera peut-être inconsciemment son ami musulman à extraire du hadith les "pierres précieuses" qui s'y trouvent souvent enrobées d'une gangue déformante.

M. BORRMANS

NOTES

1. Faut-il rappeler ici que *Comprendre* a déjà fourni un document sur le hadith : jaune n° 12 ; 31/1/1959, la *Tradition musulmane* (Bibliographie succincte), 4 p. Dans l'Encyclopédie de l'Islam, outre l'article MUHAMMAD (1^{ère} éd., tome 3, pp. 685-703) et l'article SIRA (1^{ère} éd., tome 4, pp. 458-462), on consultera l'article récent sur le HADITH (2^{ème} éd., tome 3, pp. 24-30). La Bibliographie fondamentale en matière de hadith demeure la suivante :
 - GOLDZIEHER, *Etudes sur la tradition islamique* (trad. L. BERCHER du tome 2 des Muhammedanische Studien, Hall, 1890), Paris, A. Maisonneuve, 1952, 355 p.
 - G. H. BOUSQUET, in *Classiques de l'Islamologie*, Alger, Maison des Livres, 1950, la traduction des Quarante Hadith-s d'al-Nawawî, pp. 105-135.
 - G. H. BOUSQUET, *L'authentique tradition musulmane : Choix de hadith-s traduits d'al-Bukhârî*, (trad. , introduction et notes), Paris, Fasquelle, 1964, 347 p.
 - O. HOUDAS et W. MARCAIS, *les traditions islamiques* (trad. du Recueil d'al-Bukhârî) Paris, 4 volumes, 1903-1914, Impr. Nationale.

- A. KARAHAN, Aperçu général sur les "Quarante Hadith-s" dans la littérature islamique., In *Studia Islamica*, IV, 1955, pp. 39-56.
 - H. PERES, Les Quarante Hadith-s al-Nawawiyya, Alger, Typo-litho et Carbonel, 1950, 109 p. (texte arabe et trad. fr. des hadith-s, texte arabe du commentaire d'al-Charqawi).
 - Signalons, en terminant, que la traduction intégrale du commentaire de ces Quarante hadith-s al-Nawawiyya, par al-Nawawi lui-même, est assurée progressivement par le P. POUZET dans le bulletin *ETUDES ARABES* de l'Institut Pontifical d'Etudes Arabes (Rome, 49,. Piazza S. Apollinare), depuis son n° 21 (début 1969) : texte arabe et traduction française.
2. La Chi'a ou "parti" de 'Ali a développé toute une interprétation de l'Islam, originale et plus riche que celle de la Sunna, grâce peut-être aux apports culturels des populations du Bas-Irak et de l'Iran. Les écoles et les "groupes" y sont nombreux : un Document *Comprendre* précisera tout cela un jour, in châ'Allâh !
 3. Cf. Ahmad Amin, *Fajr al-Islâm* (aube de l'Islam), le Caire, 2^{ème} éd., 1933, p. 247.
 4. idem, ibidem, p. 244
 5. Jirî Zaydân, *Ta'rikh al-tamaddun al-islâmi* (Histoire de la civilisation islamique), le Caire, 1922-1931, (cinq volumes), tome 3, pp. 65-66.
 6. Ahmad Amin, *Fajr...*, p. 253.
 7. idem, ibidem, p. 255
 8. idem, ibidem, p. 256
 9. Cf. le document *Comprendre*, saumon, n° 10, 5/10/1956, La fête du Mouloud et l'idéalisation de Mohammed, 8 p.
 10. La première Concordance du Hadith a été établie par A. J WENSINCK, *A Handbook of the Early Muhammadan Tradition*, Leiden, Brill, 1960, 300 p. (traduit en arabe par 'Abd al-Bâqî, *Miftâh kunûz al-sunna*, le Caire, Matb. Misr, 1933, 544 p.) Cette concordance, limitée à des mots-souches, est utile dans ce cadre étroit surtout pour les noms propres. La grande concordance, *Concordance et Indices de la Tradition musulmane*, commencée en 1933 par A. J. WENSINCK, et achevée en 1970, avec sept gros volumes de 500 à 600 p. (Leiden, Brill), donne tous les mots importants des Recueils classiques, mais, sans les noms propres. Très utile, elle a le tort de donner le titre de chaque chapitre au lieu de son numéro d'ordre. Son titre arabe est : *al-Mu'jam al-mufahras 'li-alfâz al-hadith al-nabawi*.

(10 bis) C'est ainsi que s'exprime Ali MERAD en exposant la doctrine des Réformistes algériens concernant l'utilisation du Coran et du Hadith : cf. *Le réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940* (Essai d'histoire religieuse et sociale), Paris-La Haye, Mouton et C°, 1967, p. 243. Dans le même livre, un peu plus loin, il expose "l'exploitation du hadith" par les Réformistes (pp. 247-248) : il s'agit toujours d'en dégager les règles de conduite humaine et l'on en revient toujours à cette liaison intime entre Coran-Hadith, d'une part, et Droit (au sens large), d'autre part.

"Soit le hadith rapporté par Mâlik, d'après Ishâq b. Abi Talha, d'après Anas Mâlik, lequel a dit : "L'Envoyé de Dieu, lorsqu'il se rendait à Qubâ', faisait une visite à Umm Harâm, qui lui offrait alors à manger. Umm Harâm était la femme de 'Ubâda b. al-Sâmit. L'Envoyé de Dieu, un jour, lui rendit visite : Elle lui donna à manger. Puis s'assit et se mit à lui nettoyer la chevelure. Un jour, dans cette posture, le Prophète fut pris de sommeil. Il se réveilla en riant. Elle dit : "Je lui dis : "O Envoyé de Dieu, qu'est-ce qui te fait rire ?" Il dit "Des hommes de ma Communauté, qui sont passés devant moi, combattant dans la voie de Dieu, chevauchant les flots de la mer, comparables à des rois sur des trônes", ou "tels des rois sur des trônes". - Ishâq n'étant pas très sûr de cette expression. Elle dit : "O Envoyé de Dieu, prie Dieu qu'il fasse que je sois parmi eux". "Le Prophète pria en sa faveur. Ensuite il reposa sa tête pour dormir et s'endormit. Il se réveilla une seconde fois en riant. Elle dit : "Je lui dis : "O Envoyé de Dieu, qu'est-ce qui te fait rire ?" Il répondit la même chose que précédemment. Elle dit : "Je lui dis "O Envoyé de Dieu, prie Dieu qu'il fasse que je sois parmi eux !" Il répondit : "Toi, tu seras parmi les premiers d'entre eux". Ishâq dit : En effet, elle prit la mer, du temps de Mu'âwiya b. Abi Sufyân et se tua en tombant de sa monture, à sa descente d'un navire" (sur les côtes de Chypre).

De ce long hadith, Ibn Bâdis (le maître des Réformistes algériens) dégage les enseignements suivants :

1. Le fait pour un homme de pouvoir rencontrer, en l'absence de son mari, une femme qui lui est canoniquement interdite (mahram).
2. La pratique pieuse consistant à nourrir le visiteur.
3. La faculté pour l'épouse d'user honnêtement des biens conjugaux (en l'occurrence, les biens alimentaires).
4. Le fait pour une femme de toucher - en dehors des régions impudiques - le corps d'une personne mâle qui lui est canoniquement interdite.
5. La pratique recommandable de la sieste.
6. La pratique recommandable consistant à extérioriser la joie que l'on éprouve en reconnaissance des faveurs divines.

7. La faculté d'interroger une personne sur ce qui paraît incompréhensible dans son discours ou son attitude.
 8. Le fait de porter un vif intérêt. à tout ce qui émane du Prophète.
 9. La licéité de la navigation maritime.
 10. La faculté de faire un bon usage des choses licites.
 11. Le mérite qui s'attache à la guerre sainte sur mer.
 12. La faculté de souhaiter le martyre (la mort à la guerre sainte).
 13. La pratique pieuse consistant à demander le bénéfice d'une prière faite par une personne que l'on espère agréable à Dieu.
 14. L'imploration de Dieu pour autrui.
 15. La licéité de la participation des femmes à la guerre sainte" (revue al-Chihâb, janvier 1934).
11. Les hadith-s ici reproduits appartiennent aux Quarante Hadith-s nawawiyya et sont donnés tels que les traduits H. PERES dans son édition particulière (cf. note I : Bibliographie générale).
 12. Des analogies évangéliques viennent tout de suite à l'esprit : "Personne ne connaît l'heure... " Les "pauvres, les bergers, les va-nu-pieds..., les "pauvres de Yahweh" ? Une version dit même : "quand la servante mettra au monde son maître !"



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
